

temps que pour la science et la dignité professionnelle. Elle fut constituée comme une association libre, volontaire de tous les docteurs qui, ayant pris leurs grades dans une Faculté, exerçaient ou se présentaient pour exercer la médecine à Lyon. Ils étaient tenus, pour être admis, de donner des preuves de moralité et de savoir, de subir de nouveaux examens. La conduite, les devoirs envers la corporation, et envers le public, étaient définis d'une façon telle qu'on ne pouvait s'en écarter sans encourir un blâme, une admonestation. Des réunions fixes, déterminées devaient avoir lieu, afin que les membres pussent se communiquer le fruit de leurs études, ou de leur expérience, discuter les questions nouvelles, demander conseil et appui à leurs confrères dans les occasions difficiles.

Ces sentiments, ces principes, le but vers lequel ils tendaient groupèrent bien vite autour de Champier les médecins les plus recommandables de la cité, qui cherchaient dans des rapports suivis, réguliers, les éléments propres à servir les progrès de la science et la considération de l'art.

Sur de telles bases, le collège commença à fonctionner dès 1519, bien qu'il n'eût été revêtu d'aucune sanction légale. Symphorien reçut et prit dès lors le nom d'*Aggregator Lugdunensis*. Il avait tracé les règlements de l'œuvre dans un petit écrit intitulé : *Practica aggregatoris Lugdunensis a capite ad pedes usque*.

Cette Société a été la première formée en France ; modèle de toutes celles qui se sont élevées depuis, soit dans notre pays, soit en Allemagne, elle a suivi de très près le collège des médecins de Londres, érigé par Linacre pour tirer la médecine de l'état d'infériorité, d'asservissement dans lequel la tenait le haut clergé anglican.

Cette corporation indépendante a pu exister long-